

**Zeitschrift:** Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

**Herausgeber:** Le messager suisse de France

**Band:** 17 (1971)

**Heft:** 4

**Anhang:** [Nouvelles locales] : Lille, Mulhouse, Strasbourg

**Autor:** [s.n.]

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

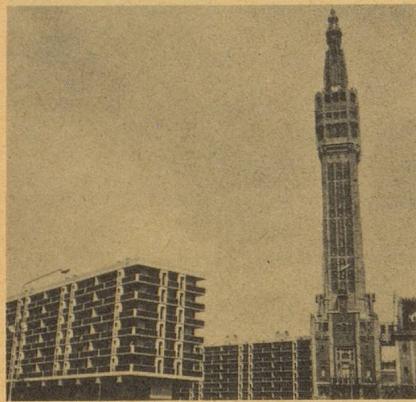
#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

### LILLE



#### Amiens

Exposition de livres suisses : rectificatif. Contrairement à l'avis diffusé en décembre dernier, l'exposition, annoncée pour avril 1971, sera retardée jusqu'en avril 1972.

#### Lille

Au Club suisse : la « Journée de Noël » anticipée, a été vécue selon le déroulement traditionnel ; après les paroles de bienvenue de M. Vollery, président, et de Monsieur le Consul Joseph, des « dessins animés » firent prendre patience aux enfants ; le goûter suivit, servi, cette fois, ... à la cave, rénovée, de la « Collette », et le père Noël parut enfin, salué de clamours. Mais, cette année, les parents amateurs de productions enfantines (et le bon Père Noël aussi) restèrent sur leur faim !

Le repas du soir se déroula dans une ambiance amicale ; il réunissait une quarantaine de convives.

Les organisateurs ont été heureux de sentir à nouveau leurs efforts soutenus par des gestes de solidarité de certains compatriotes ; que ceux-ci en soient chaleureusement remerciés.

Deux mois plus tard, le 13 février, c'était l'Assemblée générale. La partie administrative accélérée (le Comité, avec M. Charles Vollery, président, étant réélu), a permis à la nombreuse assistance de vouer toute son attention à la présence d'une personnalité suisse particulièrement qualifiée pour attirer, et intéresser la foule des grandes occasions : M. Maurice Jaccard, conseiller scientifique, chef de la section du Département politique fédéral chargé des Suisses à l'étranger.

Huit jours après le scrutin accordant aux Suisses le droit de vote sur le plan fédéral, M. Jaccard a pu en souligner l'importance devant son auditoire. Si la décision, en Suisse, a été tardive, n'oublions pas qu'il s'agit du seul pays au monde où l'égalité civique résulte d'un vote populaire, et non d'une mesure législative prise « au sommet ». L'exercice même des droits civiques comporte par ailleurs, en Suisse, des responsabilités plus étendues que dans la plupart des pays, puisqu'il ne se borne pas aux seules élections, mais intéresse directement le citoyen aux affaires publiques, au moyen de l'« Initiative » et du « Référendum », ce dernier comportant acceptation, ou rejet par le peuple d'un projet de loi préalablement adopté par les assemblées nationales.

M. Jaccard annonça que les Suisses auraient l'occasion, dès le 7 juin, d'assumer leurs responsabilités, lors d'un scrutin sur les finances fédérales. En ce qui concerne le droit de vote des Suisses de l'étranger, ardemment souhaité par certains, son introduction ne paraît pas encore possible : le vote par correspondance se heurte à des difficultés de droit, soulevées par des questions de réciprocité : comment notre pays pourrait-il accorder à ses nationaux à l'étranger le droit de voter, par le canal des représentations diplomatiques ou consulaires, alors qu'il refuse cette facilité aux étrangers établis sur son territoire ? La présence d'une très forte proportion de ces derniers justifie sans doute cette prudence, inspiré du souci de l'ordre public. Il reste donc pour accorder le droit de vote à la Cinquième Suisse, à trou-

ver d'autres formules : peut-être la participation aux scrutins lors de séjours temporaires au pays.

Notre hôte d'un soir traita encore rapidement de la fameuse « exportation de matière grise », qui, il n'y a guère, provoquait chez nous une certaine inquiétude ; l'on assiste maintenant à un mouvement de retour assez rassurant. Il répondit ensuite à quelques questions : à propos du maintien de la « qualité suisse », sa réponse fut corroborée par les précisions techniques de Monsieur le Consul Joseph : les firmes suisses soucieuses de maintenir leur réputation veillent toujours, par des contrôles vigilants, à ne livrer que des produits irréprochables.

L'exposé général fut suivi d'entretiens particuliers de table en table ; les assistants, dont certains étaient venus de loin, ont remporté le meilleur souvenir de cette soirée qui fera date, grâce à cette « visite de Berne ».

#### L'Ecole et la Paix

Le 19 février, Jacques Muhlethaler, président de la Ligue suisse des Droits de l'Homme, est venu donner à Lille une conférence sur le thème de l'« Ecole, instrument de paix », sur l'invitation de l'association « Pacem in Terris ». Libraire à Genève, spécialisé dans la branche scolaire, double-national franco-suisse, ancien combattant, et depuis quelques années, grand voyageur, l'orateur sait de quoi il parle : convaincu du rôle capital de l'école dans la formation d'esprits pacifistes, il se consacre depuis plus de dix ans à la diffusion d'un idéal qui devrait être celui de tous les hommes : la paix. Ses efforts commencent à recueillir leurs fruits : l'« Association mondiale pour l'Ecole, instrument de paix », qu'il préside, vient d'obtenir l'agrément de l'UNESCO.

Bien accueilli en France, il a passé une semaine dans le Nord, donnant à maîtres et élèves de nombreux établissements scolaires, des conférences

sur la mission nouvelle dévolue à l'école : tirer le monde de sa misère morale, en éveillant chez les enfants de 10 à 16 ans, le sens du respect de la vie et des hommes, la tolérance, le sens de la responsabilité, de leur propre responsabilité dans l'établissement de la paix de demain ; l'école doit être reconvertis, au profit de l'humanité toute entière, alors qu'elle est encore presque partout au service de fractions humaines ; l'histoire, la géographie, en particulier, doivent être enseignées dans une optique universelle, et non plus nationaliste, et c'est à l'école aussi que doit être inculquée la complémentarité des droits et des devoirs.

L'auditoire était limité, mais il manifesta, au cours d'un échange de vues, un vif intérêt, surtout de la part des jeunes. Une remarquable projection en « fondu enchaîné » illustra avec vigueur les convictions de l'orateur sur l'universalité des aspirations humaines quant à la Paix.

## MULHOUSE



### Avant-propos du Consul

Saisissant l'occasion de ce nouveau numéro spécial du « Messager Suisse de France », je voudrais rappeler à tous mes administrés, combien il est indiqué de signaler sans délai au

Consulat tout changement d'adresse, lui évitant ainsi de fastidieuses recherches.

Il y a lieu de noter, en outre et une fois de plus :

— que les **Suisesses épousant un étranger** dont elles acquièrent la nationalité, perdent leur indigénat suisse si elles ne déclarent pas par écrit, **avant le mariage**, vouloir le conserver ;

— que seuls les **enfants âgés de moins de 15 ans** peuvent figurer dans les passeports suisses de leurs parents. Passé cet âge, il leur sera délivré un passeport individuel, lequel peut être établi, d'ailleurs, dès la naissance ;

— qu'il ne faut pas confondre le « Fonds de Solidarité des Suisses de l'étranger », à Berne, qui a pour but de grouper les Suisses à l'étranger en une coopérative d'entraide destinée à intervenir en cas de perte des moyens d'existence à l'étranger, non imputable aux lésés, résultant de guerre, de troubles civils ou de mesures coercitives générales de caractère politique, et le Fonds national de Solidarité (français) qui est une institution française accordant des subsides à certains économiquement faibles.

A.P.

ment du Comité, en la personne de Mme veuve Renée Leval, à Epinal. Mme Leval remplaçait son regretté mari au sein du Comité depuis une vingtaine d'années. Elle manquait rarement une réunion ou Congrès régional. Sa bonté exceptionnelle pour ceux qui étaient dans la peine était connue par tous et nous n'oublierons jamais ses bienfaits rendus à notre groupement.

### Cercle suisse de Belfort

C'est avec tristesse que nous avons appris la nouvelle du décès de M. Robert Chardonnens, président du Cercle suisse de Belfort depuis de nombreuses années. Le Consul, M. Prisi ainsi que le président du Cercle suisse de Mulhouse, M. d'Orelli, avaient tenu à rendre un dernier hommage au disparu en assistant au service funèbre et à l'enterrement qui se réalisèrent, mardi 9 février, avec le concours de nombreux compatriotes et amis.

Le Consul prononça, au cimetière, l'éloge du défunt, en relevant ses qualités de cœur et son grand patriotisme. Le Cercle suisse de Belfort a perdu en lui son guide et un ami toujours attentif et dévoué.

### Société suisse des Vosges

En raison de la grande dispersion de nos compatriotes dans le département des Vosges, nos réunions se limitent pendant la saison d'hiver aux membres du chef-lieu et ses environs. Solennelle « Choucroute », réunions à domicile sont alors le meilleur moyen au maintien du contact pendant l'entre-saison.

Nos réunions principales avec la participation de 40 à 50 compatriotes fidèles sont : l'Assemblée générale annuelle et la fête du 1<sup>er</sup> août. Nous préparons actuellement l'Assemblée générale 1971 qui aura lieu probablement en avril.

Nous avons eu le chagrin de perdre au début de l'année, un membre émi-

### Société suisse de bienfaisance de Mulhouse et environs

#### Fête de Noël

La Société suisse de bienfaisance de Mulhouse avait organisé dimanche 6 décembre sa traditionnelle fête de Noël. Une centaine de personnes âgées, d'enfants et de membres de la Colonie suisse participaient à cette manifestation, à laquelle assistaient également MM. Prisi, Consul de Suisse ; Regolati, vice-Consul ; Nossack, président de la SSB et Brandt, organisateur de la fête et vice-président du Cercle suisse de Mulhouse.

Des souhaits de bienvenue et des voeux à l'intention des participants furent prononcés par MM. Nossack, Prissi et par le R.P. Fischer, du couvent de Riedisheim, qui donna la note religieuse à la manifestation et évoqua son dernier souvenir de Noël à la Martinique.

Des airs d'accordéon, des projections de diapositives sur la Norvège et une collation complétèrent cette matinée, qui se termina par la distribution de cadeaux à l'intention des plus nécessiteux des membres de la Colonie suisse.

#### **Assemblée générale**

Tous les membres de la Société suisse de bienfaisance sont invités à assister à l'Assemblée générale de la Société, qui aura lieu le 6 mai 1971 à 20 heures au local du Cercle suisse, 17, place des Victoires à Mulhouse.

#### **Société suisse de Delle**

Le Comité a le plaisir d'informer ses membres que l'Assemblée générale ordinaire de notre Société aura lieu le 8 mai 1971 à 19 h 30 à l'hôtel de la Locomotive à Boncourt (Suisse). La réunion sera suivie d'une friture et d'un divertissement libre.

Les ressortissants suisses et double-nationaux désirant faire partie de notre Société sont cordialement invités à notre Assemblée générale. Ils peuvent d'ores et déjà se faire inscrire auprès de l'un des membres du Comité, dont nous communiquons les noms et adresses ci-dessous.

1971 verra au programme d'activité de notre Société :

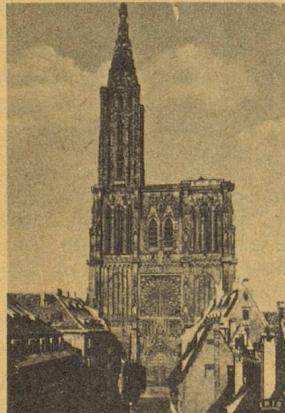
- une excursion en juillet,
- une soirée cinématographique en septembre ou octobre,
- une soirée familiale en fin novembre.

#### **Membres du Comité :**

M. J. Dreier, président, fbg de Belfort, 90 - Delle.

M. A. Dreier, président d'honneur, rue Jean Moulin, 90 - Delle.  
M. J. Lassalle, vice-président, rue du Cap. Peugeot, 90 - Joncherey.  
M. P. Jeger, secrétaire, 6, rue de Verdun, 90 - Delle.  
M. F. Burkhard, trésorier, 1, impasse de l'Hôpital, 90 - Delle.  
M. A. Krahenbuhl, assesseur, rue du Cimetière, 90 - Delle.  
M. J.M. Lechenne, assesseur, Courtelevant, 90 - Delle.  
M. A. Bee, assesseur, route de Rougemont, 90 - Etuffont/Haut.

#### **STRASBOURG**



#### **Société Suisse-France Nancy**

L'Assemblée générale de la Société Suisse-France de Nancy s'est tenue à la brasserie Excelsior le 14 février 1971. Notre Consul à Strasbourg et Mme Georges Guibert avaient tenu à nous honorer de leur présence ; ils étaient accompagnés du nouveau vice-Consul et de Mme Henri Hirschi, ainsi que de Mme Nicolet. Les quelque 50 personnes présentes prirent d'abord connaissance de la situation financière de la Société, qui est satisfaisante. M. Charles Moser, président du Comité des fêtes, rappela les manifestations nombreuses et pleines de succès de l'année écoulée. La nouvelle an-

née sera très riche en manifestations également. Le président, M. Jean-Jacques Flückiger, se dit très heureux du bon développement de la Société et rappela que l'effectif avait encore crû, puisque 68 membres ou familles cotisent.

M. Guibert se plut à commenter les résultats de la dernière votation fédérale sur le suffrage féminin. Il souligna que l'heureuse issue du scrutin était due au seul vote des hommes, ce qui ne fut jamais le cas dans les pays voisins où ce furent les gouvernements qui introduisirent le suffrage féminin. Il souligna aussi l'effort d'information que les consulats ont entrepris auprès de tous nos compatriotes, il souhaiterait recevoir les impressions de chacun et établir ainsi un dialogue entre les lecteurs et le Consulat.

L'assemblée passa ensuite aux votes : 12 nouveaux membres furent admis à l'unanimité ; 3 membres du Comité, MM. Flückiger, Gérard Jobin et Roger Michel, arrivés au terme de leur mandat, furent réélus. M. Charles Besson, membre du Comité depuis de longues années, ayant démissionné, l'assemblée lui choisit M. Maurice Zurcher comme successeur. Les débats furent suivis d'une partie de loto des plus sympathiques et une grande partie des participants se retrouvèrent le soir au Bar Lorrain.

Le chroniqueur voudrait aussi rappeler les belles réunions qui ont marqué le changement d'année. La fête de Noël du 19 décembre réunit dans une atmosphère familiale et enfantine les petits et les grands ; chaque petit reçut son cadeau et les grands goûteront le soir à l'Auberge Lorraine l'excellente choucroute de la maison. La belote-loto des Rois, le 9 janvier, fut une réussite — comme le sont toutes les soirées de belote-loto —, mais avec en plus le partage de la galette des Rois. Enfin, le super-loto du 17 janvier rassembla un peu moins de monde que les années passées, mais se déroula dans une excellente ambiance.

Les Suisses de Nancy, qui n'ont pas chômé l'an dernier, sont bien décidés à maintenir leur rythme cette année.

G.J.